

# **9 ème trophée des petits pions**

## **Le samedi 7 avril 2018 - salle des fêtes de Gandalou - Castelsarrasin**

### **REGLEMENT**

#### **CONDITIONS GENERALES**

##### **Article 1.1 : Conditions de participation**

Peuvent y participer tous les jeunes de la catégorie petit poussin à la catégorie minimes (moins de 16 ans) possédant la licence 2017-2018 de la Fédération française d'échecs A ou B avec un élo rapide égal ou inférieur à 1500 (prise en compte du dernier élo publié).

L'inscription est gratuite et pourra se faire juste avant le début du tournoi.

##### **1.2 Organisation**

Le tournoi est organisé par le Comité départemental du jeu d'échecs du Tarn et Garonne et le Club d'Echecs Castel-Moissac.

##### **1.3 Catégories**

Des prix seront attribués par catégories.

#### **TOURNOIS**

##### **2.1 Homologation :**

Le tournoi est homologué par la FFE

##### **2.2 Cadences:**

Le tournoi sera joué suivant les règles de la FFE, selon la cadence suivante : 10 min + 10 s par coup

##### **2.3 Rondes :**

Les championnats sont joués avec un appariement au système suisse en 5 rondes

##### **2.4 Classement :**

Le classement est établi au nombre de points.

##### **2.5**

La partie est perdue après le 2ème coup illégal achevé.

#### **3 ARBITRAGE**

L'arbitrage est assuré par Frédéric Rivière.

#### **DIVERS**

##### **4.1 Encadrement**

Les enfants restent sous la responsabilité des accompagnateurs pendant la durée du tournoi.

L'organisateur, ou les arbitres, pourront prendre toute mesure s'imposant pour maintenir le respect des règles de sécurité et de bonne conduite.

##### **4.2 Résultats**

La proclamation des résultats et la remise des prix aura lieu sur place, le samedi soir à 17 h. Seuls les présents pourront recevoir leur trophée ou cadeau éventuel.

##### **4.3 Droit à l'image**

En inscrivant leurs enfants (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Comité Départemental des échecs du Tarn et Garonne à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Dans le cas où ils refuseraient toute publication de l'image de leur enfant, ils doivent en faire la déclaration sur papier libre, adressée au président du CDJE et remise aux organisateurs le jour du tournoi.